



PRÉFÈTE DE L'ORNE

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

(CSS)

Société DISTRISERVICES à Sarceaux

Réunion du 12 février 2020

Préambule

La commission de suivi de site de la société DISTRISERVICES à Sarceaux s'est réunie, le mercredi 12 février 2020, à 16h00, à la sous-préfecture d'Argentan, sous la présidence de Mme Christine ROYER, sous-préfète d'Argentan, représentant la préfète de l'Orne.

Étaient présents :

- Pour le collège des administrations de l'État :

Monsieur Frédéric Pouleau, DREAL
Monsieur Denis Gandin, DDT
Capitaine Laurent Dewas, SDIS
Madame Dominique Gonzales, SIDPC
Madame Bérengère Ledunois et Madame Sandra Berlin, ARS

- Pour le collège des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale :

Monsieur Joël Roger, représentant la mairie de Sarceaux
Monsieur Thierry Clerembeaux, représentant Argentan Intercom
Madame Brigitte Gasseau, représentant le Conseil départemental de l'Orne

- Pour le collège des riverains et des associations :

Monsieur Robert Boscher, représentant l'Association Faune et Flore de l'Orne
Monsieur René Maffei, représentant le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Normandie
Madame Nelly Quince, riveraine

- Pour le collège exploitant :

Monsieur Pascal Leloup,
Monsieur Tanguy Lemaire,
Monsieur Cyrille Richard,
Monsieur Pascal Beuve,

- Pour le collège salariés :

Monsieur Bruno Mauger de Varennes,
Madame Sandrine Faveris,
Madame Sophie Launay

Assistaient également à la réunion :

Madame Véronique Romagny, sous-préfecture d'Argentan,
Monsieur David Lepaisant, service de la Coordination Interministérielle,
Mme Lucille Gallais, service de la Coordination Interministérielle – pôle environnement,
secrétariat de la commission,

I – Introduction

La présidente de séance ouvre la réunion et remercie les membres présents. Un tour de table est effectué.

II – Présentation du bilan 2019

M. Lemaire présente le site à l'aide d'un diaporama.

Le diaporama support de la présentation de l'exploitant est joint au présent compte-rendu. Ce dernier se limite donc à reprendre les échanges entre les membres de la CSS.

M. Lemaire rappelle que la plateforme logistique occupe un site de 41 hectares sur le territoire de la commune de Sarceaux avec 35 000 m² de bâtiments et 20 000 m² de stockage extérieur de produits grand public tels que des produits de jardinerie (outils, plantes, végétaux,...), produits de bricolage (électricité, plomberie, électroportatif, ...) et produits de quincaillerie et matériaux divers.

M. Lemaire indique que les effectifs du site sont aujourd'hui à 100 CDI et environ 20 intérimaires.

M. Pouleau souligne qu'un arrêté mettant en demeure la société Distriservices de se conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement a été signé le 28 octobre 2019. M. Pouleau considère qu'il y a un problème de culture du risque au sein de la société et des disparités entre les deux secteurs d'activités.

M. Pouleau explique que le point n°1 de l'arrêté de mise en demeure a été levé suite à une visite d'inspection le 18 décembre 2019. M. Pouleau précise que même si le point n°2 n'est pas encore levé le service instructeur ne prévoit pas d'engager des poursuites administratives au vu des engagements pris par l'exploitant dans la semaine suivant l'inspection. À ce stade, il est indiqué qu'une visite d'inspection dans les mois prochains permettra de lever l'arrêté de mise en demeure. *(Une inspection a été menée le 21 février et a permis de lever la mise en demeure).*

M. Dewas n'a pas de remarque particulière à formuler.

Mme Quince demande quels sont les déchets dangereux qui sont présents sur le site.

M. Lemaire répond qu'il s'agit des produits fuyards à la réception ou bien les bidons qui se renversent.

M. Lemaire explique que la société utilise des produits absorbants lorsqu'une substance se déverse malencontreusement sur le sol. La procédure est précisément définie et les déchets sont évacués dans la filière adaptée.

M. Maffei demande ce que représente la légère hausse de l'activité en pourcentage.

M. Beuve indique qu'il s'agit d'une très légère augmentation d'activité due au développement des produits jardin lié à la création du site internet pointvert.fr

M. Maffei demande s'il y a eu des avancées concernant le projet de création d'un rond-point.

Mme Gasseau indique s'être renseignée auprès du Conseil départemental de l'Orne sur ce projet. Le porteur de projet est Argentan Intercom mais il n'y a pas de date de mise en œuvre.

M. Beuve souligne que la société Distriservices a alerté par courrier Argentan Intercom sur cette problématique. Il s'agit d'une question de financement.

M. Clérembeaux fait remarquer qu'une entrée plus large sur le site limiterait le danger.

M. Lemaire souligne qu'il s'agit d'une entrée temporaire en attendant le rond-point. Le but était de protéger le terrain en attendant la création du rond-point. La société n'envisage pas de travaux sur du temporaire.

Mme Quincé demande quelles sont les 5 % d'anomalies restantes.

M. Lemaire indique qu'il s'agit d'un retard sur le contrôle gaz et de deux anomalies électriques qu'il reste à lever. M. Lemaire précise que l'UD-DREAL doit, en outre, lever l'arrêté de mise en demeure.

Suite aux annonces faites par le gouvernement le 11 février 2020, Mme Quincé demande quelles sont les substances susceptibles d'être émises par la société Distriservices au cours d'un éventuel incendie.

M. Pouleau explique que ces dispositions n'étaient pas prévues lors de l'instruction du dossier Distriservices. Cette analyse des produits de décomposition en cas d'incendie pourrait se faire lors de la révision de l'étude des dangers.

M. Lemaire souligne que les POI sont organisés le soir et le weekend.

M. Beuve indique que la société souhaite embaucher plus de CDI et moins de contractuels pour avoir une vraie culture du risque et de la sécurité.

Mme Quincé souhaite connaître l'état des stocks des produits dangereux.

M. Pouleau explique qu'en vertu de l'instruction du 6 novembre 2017 relative à la mise à disposition et aux conditions d'accès des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement cet état est confidentiel et strictement réservé au service de l'UD-DREAL.

III – Conclusion

Les points figurant à l'ordre du jour ayant tous été abordés, la présidente remercie les membres pour leur participation et clôt la séance.

La présidente,



Christine ROYER

